

Circuit Jeunes de la Drôme 2024/2025

Étape 2 – Romans-sur-Isère

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE TOURNOI

Article 1 : Présentation

Le Comité Départemental de la Drôme organise la 1ère étape du Circuit Jeunes 2024-2025, le 7 décembre 2024 à la Salle Yves Péron, 87 bis avenue Adolphe Figuet, 26100 Romans-Sur-Isère.

Ce tournoi est ouvert à tout jeune joueur de U8 à U18 (catégories Petits-poussins à Cadets), licenciés A ou B dans un club du Département de la Drôme pour la saison en cours à la F.F.E.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE), avec l'aide du programme informatique PAPI d'Erick Mouret. Aucune protection de club, de famille.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 3 : Cadence

Le tournoi se joue en 7 rondes, à la cadence de 12' + 3s/coup pendant toute la partie.

Article 4 : Horaires

Accueil des participants : 12h15

Fin de pointage : 13h00

Article 5 : Droits d'inscriptions

L'inscription au Circuit Jeunes est gratuite.

Article 6 : Classement

Le classement final de la compétition sera établi en additionnant les points des 4 meilleures étapes de chaque joueur ayant participé à une ou plusieurs étapes du circuit.

En cas d'égalité à l'issue des six étapes, les critères de départage seront appliqués dans l'ordre suivant :

1. **Nombre total de victoires sur les quatre meilleures étapes** : Le joueur ayant remporté le plus grand nombre de parties sur ses quatre meilleures étapes sera classé en priorité.
2. **Résultat des rencontres directes** : Si l'égalité persiste, on prendra en compte les résultats des parties jouées entre les joueurs à égalité. Celui qui aura obtenu les meilleurs résultats face à ses concurrents sera classé devant.
3. **Meilleurs résultats sur les cinq puis les six meilleures étapes** : Si l'égalité persiste, on prendra en compte les points obtenus sur les cinq meilleures étapes de chaque joueur. Si nécessaire, on considérera ensuite les six meilleures étapes.
4. **Système Buchholz** : En dernier recours, si l'égalité persiste toujours, le départage sera effectué à l'aide du système Buchholz, en prenant en compte la force des adversaires rencontrés par chaque joueur.

A l'issue de ces tournois, les premiers des catégories (petit-poussin à minime, garçons et filles) seront qualifiés pour la finale des circuits rapides de la ligue.

Article 7 : Forfaits

Le délai de forfait est de 10 minutes.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) indique le résultat de la partie à l'arbitre. L'autre joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Rappels

- La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.
- Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Pendant la partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphone, montre connectée, etc...) non spécifiquement autorisé par l'arbitre. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.
- L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.
- Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.
- Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.

Article 10 : Équipe d'arbitrage

Arbitre Principal : Timothy ARMES (Arbitre Fédéral Open 1)

Article 11 :

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur